

Mécanique



www.autoprevention.qc.ca

(514) 844-2886 • (800) 363-2344

L'APPLICATION DE PRODUITS ANTIROUILLE

Prévenir les dangers du travail

Pour vous assurer d'appliquer l'antirouille en toute sécurité, vérifiez les points suivants et implantez des mesures correctives pour tous les points auxquels vous avez répondu non.

		oui	non
1. Éliminer les risques			
<i>Certains produits disponibles commercialement présentent peu de risques lors de l'application.</i>	<ul style="list-style-type: none"> On choisit un produit à base d'eau pour éliminer les risques d'incendie et minimiser les risques pour la santé. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Contrôler les risques			
<i>On trouve le point d'éclair sur la fiche signalétique du produit. Plus ce point d'éclair est bas, plus le niveau de risque du produit est élevé.</i>	<ul style="list-style-type: none"> Lorsque le point d'éclair du produit est inférieur à 38°C (100°F) l'application se fait dans une cabine de pulvérisation ventilée mécaniquement. (CNPI) Pour tout produit utilisé, lorsque l'application s'effectue à l'extérieur d'une cabine de pulvérisation : <ul style="list-style-type: none"> Le poste de travail est muni d'un système de ventilation mécanique adéquat. (RSST) Afin d'optimiser la captation des brouillards et d'en limiter la dispersion, le poste de travail est entouré de parois ou de rideaux ignifuges. Lorsque le point d'éclair du produit se situe entre 38°C (100°F) et 60°C (140°F), le poste de travail doit aussi rencontrer les exigences suivantes : <ul style="list-style-type: none"> La ventilation mécanique exigée procure un débit d'air minimum de 1,2m³/s (2550 pi³/min) et assure l'élimination des brouillards sur toute la longueur du véhicule. (CNPI ; RSST) Les installations électriques sont anti-déflagrantes et approuvées pour les emplacements dangereux (Classe I, Division 2). (CNPI, CÉO) On ne tolère aucune source d'ignition à moins de 6 m (20 pi) des lieux d'application d'antirouille. (NFPA-30) On n'effectue aucune application d'antirouille à proximité d'une fosse de visite ou d'alignement. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Plusieurs critères influencent le débit de ventilation requis :</i>			
<i>- la viscosité du produit ;</i>			
<i>- la toxicité du produit ;</i>			
<i>- la pression d'application.</i>			
<i>La dispersion des brouillards augmente le risque d'incendie et l'exposition de tous les travailleurs aux vapeurs nocives.</i>			
3. Se protéger			
<i>Les produits utilisés sont souvent toxiques, à cause des solvants qu'ils contiennent. Plusieurs équipements de protection individuelle sont donc nécessaires.</i>	<ul style="list-style-type: none"> On utilise un équipement de protection respiratoire à cartouches filtrantes pour vapeurs organiques munies de pré-filtres pour les brouillards. (RSST ; SIMDUT) On porte des gants en nitrile pour appliquer le produit ainsi que pour nettoyer les équipements et le poste de travail. (SIMDUT) 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. S'informer et savoir faire			
<i>La toxicité et les caractéristiques d'ignition diffèrent fortement d'un produit à l'autre. Il faut donc bien s'informer sur le produit utilisé.</i>	<ul style="list-style-type: none"> On consulte la fiche signalétique du produit afin d'en connaître tous les risques. (SIMDUT) On utilise les produits en suivant la méthode recommandée par le fabricant. On évite les mélanges maison dont la composition aléatoire peut mettre en danger la santé et la sécurité. 	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LISTE DES RÈGLEMENTS ET DES CODES

CÉQ :	Code de l'électricité du Québec
CNPI :	Code national de prévention des incendies du Canada
NFPA-30 :	Norme sur les produits inflammables et combustibles
RSST :	Règlement sur la santé et la sécurité du travail
SIMDUT :	Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Les points identifiés en caractères gras doivent être traités en priorité.
Reporter les points à corriger sur la fiche d'action prévue à cet effet.